

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision

: 26 Octobre 2021

Version

: 3.03

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK

Code du produit : 10150RN9319

Autres moyens d'identification

00310005; 00310009

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Usage grand-public.

Utilisation de la substance/  
du mélange : Revêtement.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Nederland B.V.  
Amsterdamseweg 14  
1422 AD Uithoorn  
Netherlands  
+31 (0)297 541234  
Fax: +31 (0)297 541806

Adresse email de la  
personne responsable  
pour cette FDS : [Product.Stewardship.EMEA@ppg.com](mailto:Product.Stewardship.EMEA@ppg.com)

#### Contact national

PPG Coatings Belgium BV/SRL  
Genkersteenweg 311  
B - 3500 Hasselt  
+32 (0)11 278 701  
+32 (0)11 278 700

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Fournisseur

+31 (0)20 4075210

|                                                |               |                                 |                   |
|------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                                           | : 10150RN9319 | Date d'édition/Date de révision | : 26 Octobre 2021 |
| HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK |               |                                 |                   |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange  
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]  
Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.  
Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.  
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.  
Mentions de danger : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Prévention : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Intervention : Non applicable.  
Stockage : Non applicable.  
Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
P102, P101, P273, P501

Ingrédients dangereux : Non applicable.  
Éléments d'étiquetage supplémentaires : Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.  
Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.  
Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.  
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

|                                                |               |                                 |                   |
|------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                                           | : 10150RN9319 | Date d'édition/Date de révision | : 26 Octobre 2021 |
| HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK |               |                                 |                   |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

| Nom du produit/composant | Identifiants                                                                        | % en poids | Classification<br>Règlement (CE)<br>n° 1272/2008 [CLP]                                                                                                                                                               | Type |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| oxyde de zinc            | REACH #: 01-2119463881-32<br>CE: 215-222-5<br>CAS: 1314-13-2<br>Index: 030-013-00-7 | ≤0.30      | Aquatic Acute 1, H400 (M=1)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)                                                                                                                                                         | [1]  |
| pyrithione zincique      | REACH #: 01-2119511196-46<br>CE: 236-671-3<br>CAS: 13463-41-7                       | ≤0.087     | Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 3, H331<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=100)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)<br><b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b> | [1]  |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
  - [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
  - [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
  - [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
  - [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
  - [6] Divulgaration supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise
- Ce mélange contient ≥ 1% de dioxyde de titane. La classification annexe VI de dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon la note 10.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.  
En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation ou de cloques après contact.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Code : 10150RN9319

Date d'édition/Date de révision

: 26 Octobre 2021

HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone  
oxyde/oxydes de métal

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Code : 10150RN9319

Date d'édition/Date de révision

: 26 Octobre 2021

HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Code : 10150RN9319

Date d'édition/Date de révision

: 26 Octobre 2021

HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: 5 à 35°C (41 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées**

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**DNEL**

Code : 10150RN9319

Date d'édition/Date de révision

: 26 Octobre 2021

HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

| Nom du produit/composant | Type | Exposition              | Valeur                | Population          | Effets     |
|--------------------------|------|-------------------------|-----------------------|---------------------|------------|
| oxyde de zinc            | DNEL | Long terme Inhalation   | 0.5 mg/m <sup>3</sup> | Opérateurs          | Local      |
|                          | DNEL | Long terme Voie orale   | 0.83 mg/kg bw/jour    | Population générale | Systémique |
|                          | DNEL | Long terme Inhalation   | 2.5 mg/m <sup>3</sup> | Population générale | Systémique |
|                          | DNEL | Long terme Inhalation   | 5 mg/m <sup>3</sup>   | Opérateurs          | Systémique |
| pyrithione zincique      | DNEL | Long terme Voie cutanée | 83 mg/kg bw/jour      | Population générale | Systémique |
|                          | DNEL | Long terme Voie cutanée | 83 mg/kg bw/jour      | Opérateurs          | Systémique |
|                          | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.01 mg/kg bw/jour    | Opérateurs          | Systémique |
|                          | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.01 mg/kg bw/jour    | Opérateurs          | Systémique |

**PNEC**

| Nom du produit/composant | Type | Description du milieu            | Valeur         | Description de la Méthode      |
|--------------------------|------|----------------------------------|----------------|--------------------------------|
| oxyde de zinc            | -    | Eau douce                        | 20.6 µg/l      | Distribution de la Sensibilité |
|                          | -    | Eau de mer                       | 6.1 µg/l       | Distribution de la Sensibilité |
|                          | -    | Sédiment d'eau douce             | 117 mg/kg dwt  | Distribution de la Sensibilité |
|                          | -    | Usine de Traitement d'Eaux Usées | 52 µg/l        | Facteurs d'Évaluation          |
|                          | -    | Sédiment d'eau de mer            | 56.5 mg/kg dwt | Facteurs d'Évaluation          |
|                          | -    | Sol                              | 35.6 mg/kg dwt | Distribution de la Sensibilité |

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

**Mesures de protection individuelle****Mesures d'hygiène**

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage**

: Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

**Protection de la peau****Protection des mains**

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe



Code : 10150RN9319

Date d'édition/Date de révision

: 26 Octobre 2021

HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

- Gants** : polyethylene
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Utiliser avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Type de masque : masque complet demi-masque Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) filtre à particules P3 Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Diverses
- Odeur** : Légère odeur.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 8
- Point de fusion/point de congélation** : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: 0°C (32°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: eau.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : >37.78°C
- Point d'éclair** : Vase clos: Non applicable.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : liquide
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Non disponible.
- Pression de vapeur** :



|                                                |               |                                 |                   |
|------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                                           | : 10150RN9319 | Date d'édition/Date de révision | : 26 Octobre 2021 |
| HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK |               |                                 |                   |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

| Nom des composants | Pression de vapeur à 20 °C |     |         | Pression de vapeur à 50 °C |     |         |
|--------------------|----------------------------|-----|---------|----------------------------|-----|---------|
|                    | mm Hg                      | kPa | Méthode | mm Hg                      | kPa | Méthode |
| eau                | 23.8                       | 3.2 |         |                            |     |         |

|                                       |                                                                                                                             |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Densité relative                      | : 1.24                                                                                                                      |
| Solubilité(s)                         | : Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.                                                        |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable.                                                                                                           |
| Température d'auto-inflammabilité     | : Non disponible.                                                                                                           |
| Température de décomposition          | : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).                                  |
| Viscosité                             | : Cinématique (40°C): >21 mm²/s                                                                                             |
| Viscosité                             | :  100 s (ISO 6mm)                         |
| Propriétés explosives                 | : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible. |
| Propriétés comburantes                | : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.                                                                         |

9.2 Autres informations

|                                   |
|-----------------------------------|
| Aucune information additionnelle. |
|-----------------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

|                                           |                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10.1 Réactivité                           | : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.                                                                |
| 10.2 Stabilité chimique                   | : Le produit est stable.                                                                                                                                                       |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                                                                         |
| 10.4 Conditions à éviter                  | : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.<br>Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. |
| 10.5 Matières incompatibles               | : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.                                    |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux  | : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal                                         |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

|                                                 |
|-------------------------------------------------|
| 11.1 Informations sur les effets toxicologiques |
| <u>Toxicité aiguë</u>                           |

Code : 10150RN9319

Date d'édition/Date de révision

: 26 Octobre 2021

HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

| Nom du produit/composant | Résultat                                 | Espèces | Dosage                  | Exposition |
|--------------------------|------------------------------------------|---------|-------------------------|------------|
| oxyde de zinc            | CL50 Inhalation Poussière et brouillards | Rat     | >5700 mg/m <sup>3</sup> | 4 heures   |
| pyrithione zincique      | DL50 Voie cutanée                        | Rat     | >2000 mg/kg             | -          |
|                          | DL50 Voie orale                          | Rat     | >5000 mg/kg             | -          |
|                          | DL50 Voie cutanée                        | Lapin   | >2 g/kg                 | -          |
|                          | DL50 Voie orale                          | Rat     | 177 mg/kg               | -          |

**Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Estimations de la toxicité aiguë**

| Voie            | Valeur ETA |
|-----------------|------------|
| Non disponible. |            |

**Irritation/Corrosion**

| Nom du produit/composant | Résultat                    | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|--------------------------|-----------------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| pyrithione zincique      | Yeux - Opacité de la cornée | Lapin   | 4         | 24 heures  | 24 heures   |

**Conclusion/Résumé****Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Yeux** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Respiratoire** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Sensibilisation****Conclusion/Résumé****Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Respiratoire** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Mutagénicité****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Cancérogénicité****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Toxicité pour la reproduction****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Tératogénicité****Conclusion/Résumé** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.**Effets aigus potentiels sur la santé****Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

|                                                |               |                                 |                   |
|------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                                           | : 10150RN9319 | Date d'édition/Date de révision | : 26 Octobre 2021 |
| HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK |               |                                 |                   |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

|                                                                                                         |                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Contact avec les yeux                                                                                   | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <u>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</u>                       |                                                   |
| Inhalation                                                                                              | : Aucune donnée spécifique.                       |
| Ingestion                                                                                               | : Aucune donnée spécifique.                       |
| Contact avec la peau                                                                                    | : Aucune donnée spécifique.                       |
| Contact avec les yeux                                                                                   | : Aucune donnée spécifique.                       |
| <u>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</u> |                                                   |
| <u>Exposition de courte durée</u>                                                                       |                                                   |
| Effets potentiels immédiats                                                                             | : Non disponible.                                 |
| Effets potentiels différés                                                                              | : Non disponible.                                 |
| <u>Exposition prolongée</u>                                                                             |                                                   |
| Effets potentiels immédiats                                                                             | : Non disponible.                                 |
| Effets potentiels différés                                                                              | : Non disponible.                                 |
| <u>Effets chroniques potentiels pour la santé</u>                                                       |                                                   |
| Non disponible.                                                                                         |                                                   |
| Conclusion/Résumé                                                                                       | : Non disponible.                                 |
| Généralités                                                                                             | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité                                                                                         | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité                                                                                            | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Toxicité pour la reproduction                                                                           | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Autres informations                                                                                     | : Non disponible.                                 |

Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. Contains isothiazolinones. May cause allergic reaction. Les constituants à base d'acrylate contenus dans cette préparation possèdent des propriétés irritantes. Lors d'un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, des symptômes d'irritation tels que des rougeurs, des vésications ou de l'eczéma peuvent apparaître. Peut provoquer une allergie de la peau lors d'une exposition répétée. L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut provoquer des nausées, des faiblesses et avoir des répercussions sur le système nerveux central. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation, d'éruption cutanée ou de cloques après contact.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| Nom du produit/composant | Résultat                             | Espèces                              | Exposition |
|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|------------|
| oxyde de zinc            | Aiguë CE50 0.17 mg/l                 | Algues                               | 72 heures  |
|                          | Aiguë CE50 0.481 mg/l Eau douce      | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né | 48 heures  |
|                          | Chronique NOEC 0.017 mg/l Eau douce  | Algues                               | 72 heures  |
|                          | Aiguë CE50 5.513 µg/l Eau de mer     | Algues - Nitzschia pungens           | 96 heures  |
|                          | Aiguë CL50 0.0082 mg/l               | Daphnie                              | 48 heures  |
|                          | Chronique NOEC 1.889 µg/l Eau de mer | Algues - Nitzschia pungens           | 96 heures  |
| pyrithione zincique      | Chronique NOEC 0.0027 mg/l           | Daphnie                              | 21 jours   |

|                   |                                                                  |
|-------------------|------------------------------------------------------------------|
| Conclusion/Résumé | : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. |
|-------------------|------------------------------------------------------------------|

|                                                |               |                                 |                   |
|------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                                           | : 10150RN9319 | Date d'édition/Date de révision | : 26 Octobre 2021 |
| HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK |               |                                 |                   |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.2 Persistance et dégradabilité

| Nom du produit/composant | Test | Résultat        | Dosage | Inoculum |
|--------------------------|------|-----------------|--------|----------|
| pyrithione zincique      | -    | 39 % - 28 jours | -      | -        |

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

| Nom du produit/composant | Demi-vie aquatique | Photolyse         | Biodégradabilité |
|--------------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| pyrithione zincique      | -                  | 50%; < 28 jour(s) | Non facilement   |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/composant | LogP <sub>ow</sub> | FBC | Potentiel |
|--------------------------|--------------------|-----|-----------|
| pyrithione zincique      | 0.9                | 0.9 | faible    |

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

| Code de déchets | Désignation du déchet                                                                               |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 08 01 11*       | déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

|                                                |               |                                 |                   |
|------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                                           | : 10150RN9319 | Date d'édition/Date de révision | : 26 Octobre 2021 |
| HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK |               |                                 |                   |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

|                  |                                |                       |  |
|------------------|--------------------------------|-----------------------|--|
| Type d'emballage | Catalogue Européen des Déchets |                       |  |
| Réceptient       | 15 01 06                       | emballages en mélange |  |

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son réceptient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les réceptients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. Informations relatives au transport

|                                                   | ADR/RID         | ADN                                                                    | IMDG            | IATA            |
|---------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU                                   | Non réglementé. | 9006                                                                   | Not regulated.  | Not regulated.  |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | -               | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. | -               | -               |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport        | -               | 9                                                                      | -               | -               |
| 14.4 Groupe d'emballage                           | -               | -                                                                      | -               | -               |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                 | Non.            | Oui.                                                                   | No.             | No.             |
| Substances polluantes de l'environnement marin    | Non applicable. | Non applicable.                                                        | Not applicable. | Not applicable. |

Autres informations

**ADR/RID** : Non identifié.  
**ADN** : Le produit est uniquement réglementé comme matière dangereuse en cas de transport par navire-citerne.  
**IMDG** : None identified.  
**IATA** : Non identifié.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO** : Non applicable.

|                                                |               |                                 |                   |
|------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|-------------------|
| Code                                           | : 10150RN9319 | Date d'édition/Date de révision | : 26 Octobre 2021 |
| HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK |               |                                 |                   |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV  
Aucun des composants n'est répertorié.  
Substances extrêmement préoccupantes  
Aucun des composants n'est répertorié.  
Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables  
à la fabrication, à la mise  
sur le marché et à  
l'utilisation de certaines  
substances et  
préparations  
dangereuses et de  
certains articles  
dangereux

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)  
Non inscrit.

COV du produit prêt à l'emploi : IIA/g. Impressions. Valeurs limites de l'UE : 30g/l (2010.)  
Ce produit contient un maximum de 10 g/l de COV.

Directive Seveso  
Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Règlement relatif aux produits biocides : Contient un produit biocide; C(M)IT/MIT (3:1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
PNEC = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification          | Justification     |
|-------------------------|-------------------|
| Aquatic Chronic 3, H412 | Méthode de calcul |

Texte intégral des mentions H abrégées

|             |         |          |       |
|-------------|---------|----------|-------|
| French (FR) | Belgium | Belgique | 14/15 |
|-------------|---------|----------|-------|

Code : 10150RN9319 Date d'édition/Date de révision : 26 Octobre 2021  
 HISTOR PERFECT BASE VLEK-ISOLERENDE VOORSTRIJK

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

|      |                                                                                         |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion.                                                             |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H331 | Toxique par inhalation.                                                                 |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

|                   |                                                                          |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 3      | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3                                             |
| Aquatic Acute 1   | TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1    |
| Aquatic Chronic 1 | TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 3 | TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3 |
| Eye Dam. 1        | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1               |

**Historique**

Date d'édition/ Date de révision : 26 Octobre 2021

Date de la précédente édition : 3 Septembre 2021

Élaborée par : EHS

Version : 3.03

**Renonciation**

*Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.*